

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en la réalisation d'études et de travaux permettant la caractérisation et l'amélioration de la qualité du milieu. Cela inclut, entre autres, la mise à jour de modèles prédictifs pour la qualité de l'eau des plages, la réalisation d'études acoustiques pour les activités municipales, le fonctionnement de la brigade environnementale, la réalisation de projets de restauration de milieux humides et le suivi de la qualité des puits d'eau potable. Le projet permettra la mise en œuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant à la fois de la compétence de proximité et celle d'agglomération.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'achat de biens et d'équipements et l'embauche du personnel requis aux fins de la réalisation des études et des travaux.
- 3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la Ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II
LOCALISATION

- 4.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec dans l'exercice de ses compétences de proximité et de celles d'agglomération.

SECTION III
ESTIMATION DU COÛT

- 5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 250 000 \$.

TOTAL : 250 000 \$

Annexe préparée le 06 novembre 2024 par :

Karine Deschesnes
Arrondissements de Beauport
et de Charlesbourg